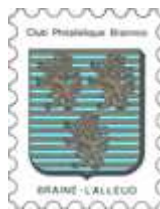




CLUB PHILATÉLIQUE BRAINOIS

Septembre  
2014 - 486

Tirage : 84 exemplaires



### Prochaines réunions

**DIMANCHE 7 ET DIMANCHE 21 SEPTEMBRE (AG)  
2014, DE 9 H 30 A 11 H 30**

### Sommaire

- Page 1 - En direct du Secrétariat  
2 – Assemblée générale - convocation  
3 – Agenda - Petites annonces  
5 – Dossier : Survol de la Grande Guerre (1914-1918)  
12 – Qui fait quoi

□ □ □ □ □

### ***En direct du Secrétariat,***

*Le flash de ce mois nous rappelle que les vacances d'été touchent à leurs fins, nous espérons que vous n'avez pas été inondés et que tout s'est bien passé.*

*N'oubliez-pas que la bourse d'Ophain aura lieu le 18 octobre et si vous voulez réserver une table, faites le dès maintenant.*

*Nous avons appris le décès de notre membre et ami Neckerbroeck de Waterloo. Nous présentons à sa famille nos plus sincères condoléances.*

*En ce qui concerne « Qui fait quoi ? », le tableau se trouve en page 12. Nous espérons que les autres membres viennent compléter cette source de renseignements*

*A bientôt*

Votre Secrétaire  
W. Cloquet

**Assemblée générale du 21 septembre 2014**  
Centre Culturel, rue Jules Hans, 4 à 1420 Braine-l'Alleud

**Convocation**

**Ordre du jour**

- 1 – Allocution du président
- 2 – Rapport moral du secrétaire, Monsieur Cloquet
- 3 – Rapport financier du trésorier, Monsieur Lambert
- 4 – Rapport des vérificateurs aux comptes
- 5 – Elections, réélections  
Sortants et rééligibles :  
Melle Minne Francine  
Monsieur Bosse René  
Monsieur Cloquet William  
Monsieur Goossens Jean-Pierre  
Monsieur Lambert Michel  
Monsieur Margetis Georges
- 6 – Nomination des vérificateurs aux comptes pour 2015
- 7 – Divers
- 8 – Remise des assiduités
- 9 – Tombola des présents
- 10 – Verre de l'amitié

□ □ □ □ □

Les questions doivent être introduites par écrit, au président pour le 10 septembre 2014 au plus tard à son adresse :

R. Duhamel, Avenue des Erables 14, 1420 Braine-l'Alleud.

□ □ □ □ □

**INFO « DAVO »**

Habituellement vous collez les pochettes en humectant la partie en contact avec le papier. Si vous utilisez trop d'eau le papier gondole.

Par contre, si vous n'utilisez pas assez d'eau, les pochettes ne seront pas fixées correctement.

De plus, elles n'adhèrent pas sur toutes les surfaces comme le papier laminé.

Aujourd'hui il existe la nouvelle pochette DAVO Eazy autocollante.

Plus besoin d'eau !

Finis les plis ou les cloques !

Posez, c'est collé !

Adressez-vous à notre service « Matériel » pour vos commandes.

□ □ □ □ □



Dimanche 7 septembre de 9 à 16 heures

**18<sup>ème</sup> bourse toutes collections**

Centre Culturel, Avenue des Combattants, 41 à Ottignies  
Philatélie, Marcophilie, Cartophilie, Numismatique, télécartes.  
Entrée gratuite, petite restauration, bar, tombola

□ □ □ □ □

Samedi 13 septembre, 13 heures 30

**13<sup>ème</sup> édition des Philatéliades**

Salle Saint François de Sales – Le Rucher à Leuze-en-Hainaut.  
Concours philatéliques basés sur les timbres-poste belges.

□ □ □ □ □

Dimanche 14 septembre de 9 à 17 heures

**19<sup>ème</sup> Grande bourse des collectionneurs**

Collège Sainte-Gertrude, Faubourg de Mons, 1 à Nivelles  
Philatélie, Cartophilie, Marcophilie, Télécartes  
Estimation gratuite de timbres-poste et collections de 9,30 à 13 heures  
Buvette, petite restauration, vaste parking, entrée gratuite.

□ □ □ □ □

27 et 28 septembre, de 10 à 17 heures

**Salon international de philatélie & numismatique**

Antwerp expo, Jan van Rijswijcklaan 191 à 2020 Antwerpen  
Entrée : 5 €

□ □ □ □ □

3, 4 et 5 octobre

**BRABANTPHIL '14 – Championnat national de philatélie**

Salle communale « De Demervallet » à Aarschot.

Prévente de timbres-poste – Entrée gratuite – Présence de nombreux négociants

□ □ □ □ □

**Samedi 18 octobre, de 9 à 16 heures**

**15<sup>e</sup> bourse des collectionneurs**

**Salle des fêtes, rue des Combattants à 1421 Ophain**

Philatélie-Cartes postales-Marcophilie-Numismatique  
Bar et petite restauration – Parking aisé – Entrée gratuite.

□ □ □ □ □

**Petites annonces**

A vendre :

- Une bonne collection du Luxembourg (Oblitérée, avec charnières et en neuf sans charnières), cotée en 2004 à 2043 €. Prix demandé : 200,00 €.
- Une bonne collection de Suisse ((Oblitérée, avec charnières et en neuf sans charnières) Cotée en 2004 à 3482,00 €. Prix demandé : 400, 00 €

Ces collections peuvent être examinées par les membres intéressés lors de nos réunions avec une demande préalable au président, téléphone 02 384 34 98 ou GSM 0491 12 80 99

□ □ □ □ □

Albums à vendre :

1/ Album de France THIAUDE-Edité en 1943-couvrant la période « début N°1 jusque 1962/63 ». Toutes les pages sont originales de la maison Thiaude. Pas de timbres. Prix demandé : 20 Euros.

2/ Deux albums DAVO de France-1/Début jusque 1962 et 2/1963 jusque 1991-Pas de timbres-Prix par album : 25 euros.

3/ Cinq albums SAFE de Belgique-Le 1<sup>er</sup> couvrant le début jusqu'en 1950 est vide-Prix de la couverture 10 Euros-Les 4 autres contiennent soit des feuilles originales Safe et Safe dual ou partiellement des feuilles Safe arrangées manuellement. Le prix des couvertures est de 10 euros par album et le prix des feuilles originales est de 0.20 euros.

Contactez le responsable du service circulation J-P Goossens.

□ □ □ □ □

Membre N° 57 recherche : Grande-Bretagne en neuf sans charnières

N° 3138/3143 Tudors  
N° 3144/3147 idem en BF  
N° 3172/3175 Postboxes

N° BF 68

N° 3305/3306

N° BF 72 – 73 – 75 – 76 – 86

N° 3534/3537

BF (feuille de 30 timbres) Olympiade the sports of London 2012

BF (4 timbres) Roald dahlis du 10/1/12

BF (feuille de 28 timbres) UK-AZ

BF (feuille de 10 timbres) (1 St) – Elisabeth

N° 2334

N° 2425

BF 16

N° 2594/2599 Xmas

BF 27 Xmas

N° 2637/2639

Merci d'avance pour votre aide. Blocry, tél. 02 354 83 28

□ □ □ □ □

Notre membre Monsieur Flahaut recherche pour sa collection « Calendrier»  
- calendrier du numéro 43 de Belgique :

Variété sur les timbres 43 et 45

Les mêmes timbres en bottes m'intéressent également.

Faire offre directement au GSM 0474 24 10 86.

□ □ □ □ □

## **Survol de la « Grande Guerre » (1914-1918)**

C'est dans une région familiarisée avec la guerre que l'archiduc François-Ferdinand, héritier de l'empire austro-hongrois, entreprit une tournée en 1914, accompagné de son épouse. Le 28 juin, ils furent abattus, à Sarajevo, par Garillo Prinzip, terroriste serbe. Bien que cette localité se trouvât en Bosnie autrichienne, Vienne envoya le 23 juillet à la Serbie un sévère ultimatum signifiant pratiquement la fin de l'indépendance serbe. La Russie s'empressa de proclamer sa sympathie envers la Serbie et l'Allemagne rappela son alliance avec l'Autriche. La France, à son tour, se solidarisa avec la position russe et, en août, la guerre mondiale éclatait ...

En juillet, aucune nervosité ne s'empara de la presse belge à la nouvelle de cet assassinat. Il fallut la déclaration de guerre de l'Autriche à la Serbie, le 28 juillet, pour que la gravité de la situation apparut, d'autant plus effrayante qu'on se l'était dissimulée longtemps.

En outre, la déclaration de guerre de l'Allemagne à la Russie ne permettait plus de douter de l'imminence d'un conflit mondial. En Belgique, trois classes de milice sont rappelées par le Roi, le 29 juillet. Deux jours plus tard, c'est la mobilisation générale.

Brusque affolement. On vit la foule se ruer vers les magasins, y acheter pêle-mêle des denrées. Les banques furent assaillies de gens réclamant leurs dépôts ou exigeant l'échange de leurs billets. Du 27 juillet au 1<sup>er</sup> août, la Banque Nationale remboursa en monnaie d'argent des billets pour plus de 50 millions.

Le dimanche 2 août interrompt cette agitation. Quelque calme revint au milieu des angoisses et l'optimisme hanta de nouveau les esprits. Le pays ne bénéficiait-il pas de la neutralité ?

Mais, ce 2 août, à 7 heures du soir, le ministre d'Allemagne à Bruxelles remettait au gouvernement belge une note réclamant le passage des armées allemandes à travers la Belgique. Cet ultimatum expirait le 3 août à 7 heures du matin.

Dans sa réponse au gouvernement allemand, le gouvernement belge déclarait être « fermement décidé à repousser par tous les moyens en son pouvoir toute atteinte à son droit. »

Le 4 août, à 8 heures, les troupes allemandes violaient notre territoire.

Léon Senterre, habitant Braine-l'Alleud, déclare dans la revue « Le Brainois N°1 », avoir vécu ces événements et que de nombreux souvenirs lui sont restés, notamment que

\* le dimanche 2 août, c'était la remise de la kermesse. A l'animation de la veille, succéda un calme relatif. Les derniers mobilisés quittaient leur ville natale escortés de parents et d'amis.

\* - Déjà la veille, les soldats appelés, se hâtaient vers la gare, revêtus de leur uniforme. La plupart des mobilisés brainois faisaient partie des chasseurs à pied, casernés à Charleroi. Quelques autres, incorporés au 9<sup>ème</sup> de ligne devaient rejoindre Bruxelles.



Un timbre représentant le chasseur à pied (C.O.B. 2108) a été émis le 3 décembre 1983 et, dans l'annonce de cette émission, la poste décrit comme suit, l'uniforme de ce régiment créé en 1831. Il est probable que, de sa création à 1914, des modifications y furent apportées, mais nous n'avons trouvé aucun timbre qui puisse nous documenter. Voici la documentation recueillie :

« L'uniforme de ce régiment se présente comme suit :

Habit de drap vert boutonnant sur la poitrine au moyen de 5 boutons de corne plats, garni d'un plastron de drap boutonnant de chaque côté par 7 boutons de métal jaune bombés, avec un cornet portant le N° du corps. Une veste de drap vert boutonnée sur la poitrine par 9 boutons de métal jaune, un pantalon avec passe-pois rouges, une capote de drap gris foncé, des demi-guêtres en drap noir et un bonnet de police de drap vert avec passe-pois en drap rouge, galon et gland de laine rouge complètent cet uniforme. Un shako orné d'une plaque représentant un cornet surmonté d'un lion et portant intérieurement le N° du corps, le tout en cuivre, ainsi que d'un pompon vert avec flamme rouge, fait également partie de la tenue du 2<sup>e</sup> chasseur à pied. »

Sur base du récit de Léon Senterre, ce fut le mardi 4 août que l'on apprit à Braine-l'Alleud que la guerre était déclarée.


On mobilisa alors la garde civique qui était « non active ». Le chef en était Armand Demanet. Les membres de cette milice ne portaient pas d'uniforme mais arboraient au bras un brassard tricolore. Certains d'entre-eux étaient armés soit d'un fusil, soit d'une carabine.

~~~~~

Cette date du 4 août est confirmée par le Conseil communal qui proclame par affichage qu'il a été avisé par les autorités nationales de la violation de la neutralité de notre pays.

Le télégramme est, à cette époque, le moyen le plus rapide de transmettre par écrit toutes informations, décisions ou ordre de quelle que nature que ce soit. Poste, téléphone et télégraphe sont réunis sous une Régie commune. Les bureaux télégraphiques ont été installés, dans la plupart des cas, à proximité des gares.

Il en est ainsi pour Braine-l'Alleud et Lillois. Ce dernier est chargé de desservir Ophain-Bois-Seigneur-Isaac :

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>08</p> <p>ADMINISTRATION DES TÉLÉGRAPHES<br/>Beheer van Telegraafen</p> <p>ARRIVÉ À LILLE<br/>- 4 AOÛT 1914</p> <p>AT BELGE</p>                                                                                                                                                                                            | <p>TÉLÉGRAMME  TELEGRAM</p> <p>Etat</p> <p>Braine-l'Alleud</p> <p>de Ophain</p> <p>Monsieur Legnerey Isaac</p> <p>Lillois</p> | <p>Il est interdit aux porteurs d'accepter aucune gratification.</p> <p>De bestellers, mogen geene belooning, hne ook genaamd, aanvaarden.</p> |
| <p>Indications de service les plus usitées inscrites éventuellement en tête de l'adresse, en toutes lettres ou en abrégé :<br/>Meest voorkomende dienstaanwijzingen die, als er zijn, voluit of verkort voor het adres worden geschreven :</p>                                                                                |                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                |
| <p>D) Télég. urgent / Dringend teleg.    RP) Réponse payée / Antwoord betaald    XP) Exprès payé / Bode betaald    PG) Télég. avec accusé de réception télégraphique / Teleg. met telegrafische kennisgeving van ontvangst</p> <p>Télég. avec accusé de réception postal / Teleg. met kennisgeving van ontvangst per post</p> |                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                |
| <p>L'Etat n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance privée par voie télégraphique (Loi du 1<sup>er</sup> mars 1851, art. 6).<br/>Luidens art. 6 der wet van 1<sup>o</sup> Maart 1851, is de Staat gelykzins verantwoordelijk voor den dienst der bijzondere telegrammen.</p>              |                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                |
| <p>Déposé à / Afgegeven te <u>Braine l'Alleud</u> à <u>6 h 30</u> N 2</p>                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                |
| <p>Priere faire ouvrir immédiatement les colombiers - tous les pigeons doivent être en liberté</p> <p>Commandant Canton gendarmerie<br/>Goffette</p> <p>rappel des classes 1899 et 1900 je crois</p>                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                |

Télégramme du Commandant de Gendarmerie Goffette en date du 4 août 1914

\*- Le même jour, le gouverneur Beco confirmait cette instruction. Son télégramme déposé à Bruxelles à 13 h, 30 précisait :

« Faites ouvrir de suite, au besoin par force de police et notamment garde-champêtre tous les colombiers » .

On peut aujourd'hui s'étonner, cent ans plus tard, que les premières instructions donnent une telle priorité sur les dispositions à prendre à propos des pigeons et colombiers. Peut-être un souvenir des pigeons qui assurèrent la transmission de dépêches dans le Paris assiégé de 1870 ? Petit rappel : encerclée par les Allemands depuis le 19 septembre 1870, Paris ne capitulera que le 28 janvier 1871. Pendant ce temps, la capitale était coupée du reste du pays et ne pouvait plus recevoir de courrier, du moins par voie habituelle.

Sous l'active direction de Steenackers, une liaison par pigeons voyageurs fut organisée à partir de Tours, où s'était installée une délégation gouvernementale. Les pigeons, amenés de Paris par ballon, étaient lâchés au plus près des lignes ennemies, pourvus d'un tube minuscule où était roulées des dépêches réduites photographiquement. Ils étaient récupérés dans le colombier de l'administration générale des Télégraphes, rue de Grenelle-St.-Germain. Réservé d'abord au gouvernement, ce service fut ensuite ouvert au public.

\* D'autres instructions suivent : ce même 4 août, l'autorité militaire signale que des automobilistes, motocyclistes, etc suivent les troupes en marche. Il est dit que cela peut compromettre le secret des opérations. Il est demandé de prendre d'urgence les mesures nécessaires pour porter remède à cette situation.

\* Le lendemain 5 août, un autre télégramme, signé du gouverneur Beco fait savoir que le ministre de la guerre prescrit à l'autorité militaire de réquisitionner des fusils de différents types ainsi que les munitions existantes, sauf ce qui concerne l'armement de la garde civique. Les aéronautes et aviateurs français sont autorisés à opérer en Belgique. Ordre est aussi donné d'arborer le drapeau national sur tous les bâtiments publics de la commune.

\* Le jour suivant, 6 août, les bourgmestres reçoivent les caractéristiques des avions :

« avions français :

1- signe général, deux cocardes tricolores sous chacune des ailes.

2- Tous biplans ont des ailes rectangulaires ainsi que petits plans de l'arrière »

Tous biplans allemands ont des ailes avant en forme de V (c'est-à-dire, rejetées vers l'arrière aux extrémités). Tous biplans allemands ont petits plans arrière en forme de cœur.

Monoplans :

« Monoplans français ont ailes rectangulaires ou légèrement arrondies

Monoplans allemands ont les ailes et la queue de la forme qu'un pigeon. »

A noter que cette forme est tellement ressemblante que les Allemands utilisaient parfois le mot germanique « Taube » (pigeon) pour désigner ce monoplane. Ce terme est notamment utilisé sous une reproduction que nous donnons dans la seconde partie de cet article.

\* - A cette date du 6 août, les opérations militaires sont déjà bien engagées et l'ennemi continue sa progression. A Liège, le 15, c'est la fin du fort de Loncin et les troupes allemandes entrent à Bruxelles le 20.

Si les souvenirs de Léon Senterre sont exacts, il dit avoir rencontré les premiers uhlands alors qu'il se trouvait, ce jeudi 20 août, au croisement de la route du Lion et de la chaussée de Nivelles.



Il ajoute que, dans l'après-midi, des cavaliers du 16<sup>e</sup> dragon de Lunebourg réquisitionnèrent de l'avoine au « Guerzelli », c'est-à-dire au moulin Diesbecq, place Cloquet et la chargèrent sur des charrettes.

Vers 17 heures, plusieurs régiments d'infanterie atteignent Merbraine et le Ménil. L'état-major prit alors ses quartiers au château des Murailles, aujourd'hui démoli. Cette propriété, appelée aussi le château Bouqiau devint une dépendance du collège Cardinal Mercier.

Le 20 août, Braine-l'Alleud était donc entre les mains de l'armée allemande.

---

Après la séance du 4 août, le personnel parlementaire s'est divisé. Les uns, les moins nombreux, ont suivi en qualité d'auxiliaires et de conseillers bénévoles le gouvernement à Sainte-Adresse, près du Havre. Les autres, après cette date, ont rejoint leurs arrondissements. Des rapports occultes et intermittents s'établirent tant bien que mal entre les uns et les autres.

Au point de vue de l'émission de timbres postaux, celle de la série « Monument de Mérode (C.O.B. 126/128), en cours en 1914 sera arrêtée après la chute d'Anvers, de même que celle de l'effigie du Roi Albert (C.O.B. 129/131).»

Les deux séries suivantes : « Albert en médaillon (C.O.B. 132/134) et celle portant les N° 135/149 furent émises à Sainte-Adresse, mises en cours en premier lieu au Havre et ensuite en Belgique à la libération du pays en 1918.»

Les autorités allemandes avaient décidé, dès l'occupation du pays, la suspension totale de la poste belge, sauf dans les régions non envahies. En octobre, le service des postes instauré par l'occupant à l'intention de ses autorités et de ses troupes est rendu accessible au public. Au début, la distribution des envois n'est que partielle. Seules les lettres « ouvertes » sont admises. Plus tard, est autorisée l'expédition de journaux, mandats, boîtes-valeurs, recouvrements et paquets à destination de l'intérieur et des pays neutres. Tous ces objets sont passibles de la censure militaire. Ils doivent être affranchis en timbres allemands portant la surcharge « Belgien ». le territoire est divisé en 14 districts postaux.

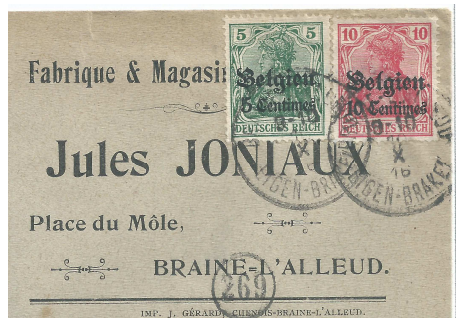
Ces timbres allemands avec la surcharge « Belgien » sont connus de tous les philatélistes, principalement ceux à faible valeur faciale. Nous en avons toutefois reproduit quelques-uns dont certains portant des oblitérations dont l'année est nettement visible.

*Lettre du 10 octobre 1916*

*Timbres d'Allemagne de 1914*

*occupation allemande, surchargé « Belgien »*

*Timbre à date, simple cercle ø 27mm. Sur 4 lignes, demi millésime et bilingue « Braine-l'Alleud – Eigen-Brakel »*



Les oblitérations montoises sont de 16 pour le timbre à 10 centimes et, semble-t-il de 18 pour celui de 15 cents.



Outre ces quelques timbres qui se trouvent avec une certaine facilité, il en est dont la valeur faciale est plus élevée et dont le musée postal (?) possède probablement des exemplaires que, pour ma part, je n'ai pas eu l'occasion de me procurer.



Deux timbres, par contre, sont de forme rectangulaire avec une base de 30mm et une hauteur de 20. Ils sont respectivement de 1 franc, 25 centimes et de 2 francs, 50 cents. Un examen à la loupe ou au compte-fil fait supposer qu'il s'agit de timbres allemands, rubrique « Empire », gravés en 1900 (Yvert N° 61 et 62) mais dont le lettrage a été quelque peu modifié. L'un est noté par Yvert : « Hôtel des Postes » (Berlin) ; l'autre « Union du Nord et du Sud » d'après Anton von Werner.

*P.S. : nous avons appris par le Belgaphil 32 que 2 timbres surchargés « 2Fr, 50 Belgen » ont été vendus par Van Looy à Anvers. Prix : Euros 2400 (timbre bleu) 10500 (timbre rouge)*

Mais en feuilletant « L'histoire de Belgique » de Henri Pirenne (vol.IV, p.317), j'ai découvert une photographie d'origine allemande, relevée par l'auteur aux archives de la ville de Gand.

Certains éléments ne sont pas très nets mais on se rend compte toutefois qu'il a existé 9 timbres avec valeur faciale différente. Sept d'entre-eux portent le motif des timbres couramment rencontrés. Les reproductions photographiques sont légèrement plus petites que les dimensions des originaux et leur valeur faciale exprimée en centimes est respectivement de 3, 5, 10, 20, 40, 60 et 80.



*Timbres allemands avec surcharge ayant cours en Belgique pendant la guerre. La surcharge comporte le mot Belgien et la valeur du timbre en monnaie belge.*

*Photographie d'origine allemande.*

(Gand, Archives de la ville, Atlas Goetgebuer, boîte 5, photo n° 450.)

A suivre ...

René Pède



NDLR : (reproductions dans les couleurs originales)

Les philatélistes intéressés par ces émissions peuvent aussi se référer et consulter la revue Belgaphil n° 12, « Les timbres de l'occupation » étude de Monsieur Marcel Van der Mullen, et dans le n° 29, une étude de Monsieur Gerrit Huybreghts retrace l'histoire de la poste allemande en Belgique occupée, surtout à Bruxelles.



